

PÉTANQUE



Jeu Provençal

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes

Commission Territoriale Auvergne

Comité Départemental de l'Allier

MAISON DES SPORTS

C.D.A.

Pétanque & Jeu Provençal

4 Rue de Refembre

03000 MOULINS

Tél / Fax 04 70 46 08 74

e-mail : cd03@petanque.fr

PROCES VERBAL

REUNION COMITE DIRECTEUR

LE 07 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : Joël Govignon , Annie Allier, Guy Noël Chevallier, Michel Desphelippon, Roger Dreure, Roland Fradin, Mickael Friaud, Elisabeth Gougat, Joëlle Guillaumin, Didier Levieux, Julien Martin, Xavier Nyffenegger, Jean-Pierre Raulin ,

EXCUSE : Patrick Hernandez

COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES DE SECTEUR

Après les Assemblées de Secteurs, cette réunion a pour but de faire un tour pour remonter et étudier les infos recensées par les délégués du Comité Directeur lors de ces réunions, le point est effectué par secteur :

Intervention pour Centre Allier

Tous les clubs étaient présents ou représentés, la réunion s'est bien passée.

Les clubs plutôt favorables au projet CDC.

Question du club de Rocles: pourquoi on favorise les gros clubs ? **Réponse** : pas d'avantage selon la nouvelle mise en place.

Le calendrier est approuvé avec quelques modifications.

Intervention pour Montluçon

Tout a été bien expliqué et compris.

Pour tir de précision si quelqu'un ne se présente pas l'année d'après il est exclu de ce championnat.

Pour le renouvellement d'une licence, est ce que le certificat est bien valable 3 ans ? Oui mais le licencié doit fournir annuellement une attestation sur l'honneur complétant le questionnaire médical.

Intervention pour Moulins

Rien de Particulier à signaler.

Intervention pour Vichy

Les changements apportés par le nouveau calendrier fédéral et la présentation du projet de CDC ont amené quelques discussions mais pas de grande contestation (mis à part certaines appréhensions pour l'obligation de tracer les terrains). Il a été demandé de maintenir les championnats de jeu Provençal à leurs dates et de demander une dérogation à la FFPJP

Mise en place du calendrier.

Bonne assemblée en présence du Président qui a répondu aux questions concernant les classements des CDC Vétéran et Féminin.

A l'écoute de ces rapports et beaucoup de discussion sur les Championnats des clubs, Mickaël FRIAUD présente le projet de CDC finalisé qui est approuvé et sera confirmé lors du congrès.

Il est rappelé que les amendes seront de 50 € pour les terrains non tracés.

Un cahier des charges sera rédigé (Nombre de terrains pour un nombre d'équipes, nombre d'arbitre, nombre de lieu de compétition; il y aura un délégué qui devra envoyer les résultats par mail le soir et courrier le lendemain; les clubs devront préparer les feuilles de match le matin ou l'AM et mettre des tables à disposition pour la table de marques, etc) pour début de la saison afin que les clubs soient totalement avisés avant le début de la compétition. Pour les repas, cela ne change rien.

Nous étudierons les avantages et les inconvénients sur une année et aviserons à l'issue de la saison 2019.

Les journées de Championnats des clubs VETERAN se dérouleront le mardi au lieu du jeudi
A la question « Il n'y a que les grands clubs qui sont favorisés ? » Faux, tous les clubs peuvent participer avec le nouveau cahier des charges.

La réforme pour le paiement des arbitres en championnat a été bien acceptée (plus à la charge d'un seul club).

CONGRES 2018

Le Congrès est repoussé au Dimanche 02 décembre à partir de 8h30, du fait des perturbations de circulation annoncées à l'occasion des manifestations des Gilets Jaunes. Le Congrès aura toujours lieu à Bellerive sur Allier mais à l'espace Monzière au lieu du Geyzer, tout se fera sur place (réunion et repas avec traiteur).

Mickael et Joëlle seront absents, par contre Christian Fazzino a répondu favorablement à notre invitation et sera présent au Congrès.

Les responsables des différentes commissions devront présenter les comptes rendus de réunion et les faire passer au plus vite pour préparation de la plaquette du Congrès.

Election partielle :

- 3 candidatures: Messieurs Bautista, Eragne, Malbec.
- 2 candidatures non retenues (en retard): Madame Cuny et Monsieur Prince.
- 1 candidature retirée: Monsieur Borg.

Le Congrès 2019 se déroulera à Moulins, Espace Villars, le 24 novembre 2019.

Lors du congrès, le Président annoncera :

- des modifications pour la diffusion plus rapides des PV de réunions du Comité Directeur
- la création d'un Pôle Sportif (pour la partie administrative, rien ne change pour le moment) qui regroupera toutes les activités sportives du Comité, dans chaque commission, il peut y avoir des personnes extérieures.

Il sera également rapporté les décisions qui découlent de la FFPJP

Arbitrage : Les frais de déplacements qui passent à 0,30 km suite à la note du mois d'octobre de la CNA ;

Les prix sont fixés par la Fédération.

Tarif pour un concours départemental 40 €, concours en 4 parties 30 €.

Le 08 Décembre à Moulins, en parallèle du colloque des arbitres de la CNA, une formation à la gestion du tir de précision sera dispensée, tous les arbitres du CD03 sont convoqués.

Tenues: les règles nouvelles règles fédérales applicables (en annexe 1) dès 2019 pour les tenues à tous les niveaux de compétition seront exposées lors du congrès et remises dans les dossiers des clubs. Le port des chaussures fermées est IMPERATIF.

Finances : JP Raulin fait le point sur l'état des finances en indiquant qu'il y avait un capital de 76000 euros en début du mandat, il y aura ce capital à la fin du mandat.

Les comptes ont été arrêtés au 31 octobre, ceux-ci seront mis dans les dossiers des clubs au Congrès.

On devrait avoir environ 6000 euros de moins en subvention et engagements des championnats Territoriaux en 2019 et Conseil Départemental devrait nous reconduire la subvention de 2000 €.

Les tarifs 2019 :

29 € licence, 3€ duplicati, 30 € mutation interne, 50 € mutation hors CD03.

Discipline: Deux affaires sont en ce moment en commission de discipline.

Administration des clubs: Il est demandé un petit manuel pour aide à création de club et pallier au manque d'informations.

Manuel du Pétanqueur : les délais doivent être respectés par les clubs si nous voulons sortir le manuel en début d'année.

Jeunes: il va falloir intégrer des personnes dans les commissions et renforcer les actions de recrutement.

Michèle Nowak c'est bien investie auprès de la Commission des jeunes.

Le coût d'un stage de recyclage pour un initiateur ou un BF1 est de 60€, pris en charge par le CD03.

Divers

Concours Non Autorisés

Le président fait état des problèmes posés par des concours non autorisés :

Sur le secteur de Vichy, des concours en dehors de nos règlements sont organisés sous l'intitulé « collectif » par les clubs de Cusset, Cusset-Montbeton, Creuzier le Vieux, Rhue et Vichy sans aucune autorisation.

Pour mémoire, le 09 Septembre, lors d'une réunion organisée par Vichy-Communauté afin de répartir l'utilisation des bouledromes entre Pétanque et Sport Boules, les présidents de ces clubs se sont prévalus d'une autorisation que j'aurai donnée pour prendre des dates en opposition avec des dates de compétitions officielles déposées par Bellerive. M. Costelle, Directeur des Sports de Vichy-Co a décidé de mettre les dates en suspens dans l'attente des décisions de la réunion du secteur de Vichy.

Fin Septembre, j'ai reçu une demande du « collectif » pour ces concours, demande qui ne respecte en rien nos textes et règlements.

Par lettre individuelle du 05 Octobre à CHAQUE PRESIDENT par le « collectif » n'a aucune reconnaissance officielle, j'ai notifié le refus d'autorisation de ces compétitions dans la forme présentée et je les ai invités à suivre nos textes et les structures de gestion de notre comité (copie adressée à Vichy-Communauté).

Lors de l'Assemblée Générale du secteur de Vichy, ces clubs n'ont pas abordé cette question et ils n'ont retenu aucune date à cet effet en dépit d'une invitation à en parler de R. FRADIN.

Je pensais qu'ils avaient tenu compte de ma lettre et que ces concours étaient annulés.

Bien au contraire et ces concours ont débuté comme indiqué sur l'affiche que j'ai refusée.

Ces 5 clubs affiliés au Comité de l'Allier refusant d'appliquer nos décisions, je propose qu'une sanction administrative soit envisagée afin de les contraindre à respecter nos textes.

Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide de suspendre les 5 clubs de toutes inscriptions de leurs équipes dans les compétitions officielles 2019 (championnats traditionnels, championnats des clubs, coupes) tant que ces clubs continueront d'organiser des concours non autorisés.

La présente décision sera notifiée à chaque club par courrier recommandée, chaque club pourra faire appel de cette décision mais l'appel ne sera pas suspensif. Communication de notre décision sera adressée à Vichy-Communauté.

Trophée des Villes

Des invitations sont distribuées aux membres du CD pour le trophée des Villes à Montluçon. Les membres du CD devront porter les tenues officielles (costume ou sport).

Points concours

A partir du 1^{er} novembre les points sont perdus pour la saison 2018 et seront comptabilisés pour 2019. Des licenciés téléphonent pour des points non enregistrés sur leur licence ce qui pose des problèmes pour rester ou accéder à la catégorie honneur, nous mettons à jour les résultats des concours dès qu'ils nous parviennent.